

COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA VILLE DE BOUGUENNAIS

Association Loi du 1er juillet 1901

*1 rue de la Commune de Paris 1871
44340 BOUGUENNAIS*

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport sur les comptes annuels



Sylvain BEGENNE
Sophie DELSAUX
Sophie GRANIER
Marine GUY
Rémi LAMBERT
Quentin LE MEUR
Matthieu FOUQUERON
Anne PANANCEAU-MOCHER
Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance : TGS France Audit – Parc d'Activités Angers-Beaucouzé
1 rue du Tertre – CS 60119 – 49072 BEAUCOUZÉ CEDEX
Tél 02 41 22 22 30 – Fax 02 41 47 47 95 – E-mail beaucouze-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2025**

À l'Assemblée Générale de l'association COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA VILLE DE BOUGUENAI, S,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA VILLE DE BOUGUENAI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe « Règles générales » de la note de l'annexe « Règles et méthodes comptables » expose les principes comptables applicables notamment le principe lié à l'indépendance des exercices. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les procédures mises en œuvre par l'association sur lesquelles se fondent les évaluations relatives à la séparation des exercices.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'organisme ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre organisme.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Beaucouzé,
Signé numériquement
Pour **TGS France Audit**,

Quentin LE MEUR
Commissaire aux Comptes

Bilan actif

	31/12/2025 (12 mois)			31/12/2024 (12 mois)
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	12 337,00	- 12 337,00		3 084,25
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	2 670,18	- 2 670,18		
Autres immobilisations corporelles	63 070,21	- 27 154,33	35 915,88	70 716,68
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	55 125,00		55 125,00	57 875,00
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	133 202,39	- 42 161,51	91 040,88	131 675,93
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 380,00		1 380,00	4 940,63
Créances (2)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				68,00
Créances reçues par legs ou donations				
Autres Créances	5 195,43		5 195,43	2 521,84
Charges constatées d'avance	8 433,33		8 433,33	10 933,81
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	360 711,05		360 711,05	300 464,87
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	375 719,81		375 719,81	318 929,15
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	508 922,20	- 42 161,51	466 760,69	450 605,08
(1) Dont à moins d'un an (brut)				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	349 984,24	337 171,24
Autres		
Report à nouveau	73 986,07	92 298,22
Excédent ou déficit de l'exercice précédent à affecter		
Excédent ou déficit de l'exercice	13 661,67	- 5 499,15
Situation nette (sous total)	437 631,98	423 970,31
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	437 631,98	423 970,31
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	14 998,48	16 894,83
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	556,00	603,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	11 529,23	3 413,94
Produits constatés d'avance	2 045,00	5 723,00
TOTAL DETTES (IV)	29 128,71	26 634,77
Ecarts de conversion Passif et différences d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	466 760,69	450 605,08
(1) Dont à moins d'un an hors Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	29 128,71	26 634,77
(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	29 808,89	30 161,50	- 352,61	- 1,17
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	151 389,25	159 651,00	- 8 261,75	- 5,17
Dont parrainages		1 460,00	- 1 460,00	- 100,00
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	213 261,62	223 461,43	- 10 199,81	- 4,56
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
- Dons manuels				
- Mécénats				
- Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	12 812,50		12 812,50	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	27 500,00		27 500,00	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	196,40	145,57	50,83	34,92
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	434 968,66	413 419,50	21 549,16	5,21
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes (1) (2)	124 356,41	135 889,38	- 11 532,97	- 8,49
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires				
Cotisations sociales		1 439,75	- 1 439,75	- 100,00
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 947,55	17 135,05	- 6 187,50	- 36,11
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	39 750,00		39 750,00	
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	251 211,90	255 144,80	- 3 932,90	- 1,54
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	426 265,86	409 608,98	16 656,88	4,07
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	8 702,80	3 810,52	4 892,28	128,39
PRODUITS FINANCIERS				
Produits de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	5 514,87	4 870,83	644,04	13,22
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	5 514,87	4 870,83	644,04	13,22
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	5 514,87	4 870,83	644,04	13,22
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	14 217,67	8 681,35	5 536,32	63,77
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)		13 577,50	- 13 577,50	- 100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		- 13 577,50	13 577,50	- 100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	556,00	603,00	- 47,00	- 7,79
Total des produits (I + III + V)	440 483,53	418 290,33	22 193,20	5,31
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	426 821,86	423 789,48	3 032,38	0,72
EXCEDENT	13 661,67		13 661,67	
DEFICIT		- 5 499,15	5 499,15	- 100,00

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	4 647,68	7 469,00	- 2 821,32	- 37,77
Prestations en nature				
Bénévolat		22 424,76	- 22 424,76	- 100,00
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	4 647,68	29 893,76	- 25 246,08	- 84,45
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	4 647,68	7 469,00	- 2 821,32	- 37,77
Prestations en nature				
Personnel bénévole		22 424,76	- 22 424,76	- 100,00
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	4 647,68	29 893,76	- 25 246,08	- 84,45
(1) Redevances de crédit-bail mobilier				
(2) Redevances de crédit-bail immobilier				

Annexe

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 466760.69 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat de 13661.67 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

Le Comité d'Oeuvres Sociales de la ville de Bouguenais a pour objet, selon les statuts, " de fournir une aide à caractère social à ses adhérents dans les domaines suivants : moral, culturel, secours, prêts et prestations, participation financière aux activités, investissements".

Les différentes catégories d'adhérents sont :

- Les agents actifs et permanents de la Ville et du COS,
- Sera assimilé le personnel des établissements publics communaux,
- Les salariés d'autres entités juridiques qui auront conclues une convention avec le COS,
- Agents actifs non-titulaires répondant aux critères d'un an d'emploi avec une tolérance de 2 mois de carence et de 600h d'activité minimum,
- Agents retraités depuis moins de 10 ans plus l'année en cours, ayant été en dernier lieu au service de la Ville, d'établissements publics communaux et aux autres entités juridiques ayant conclues une convention avec le Cos, en tant que titulaires, sans discontinuité de cotisation,
- Les agents en congé parental peuvent rester adhérent en payant leur cotisation ainsi que ceux en disponibilité de moins de 6 mois.

Les bénéficiaires du COS, suivant les prestations et en fonction de la catégorie de l'adhérent sont :

- l'adhérent,
- le ou la conjoint(e) ou le ou la concubin(e),
- les enfants jusqu'au jour de leurs 22 ans, à charge fiscale de l'adhérent.

Certaines activités pourront être proposées aux non adhérents faisant partie du personnel de la Ville, du CCAS, aux retraités n'étant plus bénéficiaires et au personnel d'autres entités juridiques qui n'auront conclues une convention avec le COS, selon le résultat du vote des adhérents lors de l'assemblée générale annuelle.

Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Les dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ont été appliquées pour notre entité.

Dérogations

Dérogations aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas d'adapter et/ou de déroger aux principes généraux.

Principes généraux

Liste des principales méthodes retenues par l'entité

En gras : la méthode retenue par l'entité.	
Postes	Méthodes Comptables
Comptabilisation des frais de constitution, de transformation et de premier établissement en application de l'article 212-9	Inscription à l'actif comme frais d'établissement Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport en application de l'article 212-9	Actif comme frais d'établissement Charges Imputés sur les primes d'émission et de fusion. Si la prime est insuffisante pour permettre l'imputation de la totalité des frais, l'excédent des frais est comptabilisé en charges. N/A
Comptabilisation des coûts de développement et des frais de création de solutions informatiques en application des articles 212-3 et 611-3	Inscription à l'actif Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 213-8	Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles en application des articles 213-8 et 213-22	Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières en application des articles 221-1 et 222-1	Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif Constatation en charges de l'exercice N/A
Évaluation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en application de l'article 221-4	Evaluation au coût historique Evaluation par équivalence N/A
Évaluation des stocks en application de l'article 213-34	Coût moyen unitaire pondéré (CUMP) Premier entré, premier sorti (PEPS - FIFO) N/A
Comptabilisation des frais d'émission des emprunts en application de l'article 212-11	Actif (Répartition sur la durée de l'emprunt) Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des subventions d'investissement en application de l'article 312-1	Capitaux propres (Etalement du produit sur plusieurs exercices) Prise en compte immédiatement en produit N/A
Engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires	Provision (Méthode de référence définie à l'article 121-5) Informations dans l'annexe N/A

Postes	Méthodes Comptables
Comptabilisation des programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application de l'article 214-10	Composant distinct de l'immobilisation Provisions pour gros entretien N/A
Amortissement des primes de remboursement des emprunts en application de l'article 212-10	Linéaire Au prorata des intérêts courus N/A
Comptabilisation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible en application de l'article 213-9	Incorporation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production des actifs éligibles dans le coût de l'actif Constatation en charges de l'exercice N/A
Reconnaissance du chiffre d'affaires relatif aux contrats à long terme en application de l'article 622-2	Méthode à l'achèvement Méthode à l'avancement N/A
Comptabilisation des primes d'option en application de l'article 628-12	Étalées dans le compte de résultat sur la période de couverture Constatées en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert N/A
Report/déport du change à terme en application de l'article 628-13	Étalé dans le compte de résultat Constaté en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert N/A
Pour les petites entreprises définies à l'article L. 123-16 du code de commerce, utilisation des mesures de simplification : Amortissement des fonds commerciaux sur 10 ans en application de l'article 214-3	Oui Non N/A
Pour les petites entreprises définies à l'article L. 123-16 du code de commerce, utilisation des mesures de simplification : Utilisation de la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 214-13	Oui Non N/A

Principes généraux

Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos.

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

Changement de réglementation comptable

Les présents comptes ont été arrêtés en application du Plan Comptable Général, règlement ANC 2014-03 modifié notamment par le règlement ANC 2022-06. Cette 1ère application a entraîné des modifications de présentation et d'information dans le présent document.

Les reclassements de présentation des présents comptes nécessaires pour l'application du référentiel comptable à jour ne sont pas significatifs et ne justifient pas d'information particulière.

Notes relatives aux postes de bilan

Actif immobilisé

	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
FRAIS D'ETABLISSEMENT							
Frais d'établissement							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais de développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	12 337,00					12 337,00	
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
Sous-total	12 337,00					12 337,00	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements, aménagements des constructions							
Installations techniques matériels et outillages industriels	2 670,18					2 670,18	
Autres immobilisations corporelles	117 070,21				54 000,00	63 070,21	
Installations générales, agencements, aménagements divers	112 406,40				54 000,00	58 406,40	
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, moblier	4 663,81					4 663,81	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles							
Sous-total	119 740,39				54 000,00	65 740,39	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts	57 875,00		47 420,00		50 170,00	55 125,00	
Autres immobilisations financières							
Sous-total	57 875,00		47 420,00		50 170,00	55 125,00	
Total	189 952,39		47 420,00		104 170,00	133 202,39	

Amortissements des immobilisations

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
Frais d'établissement				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	9 252,75	3 084,25		12 337,00
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Sous-total	9 252,75	3 084,25		12 337,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques matériels et outillages industriels	2 670,18			2 670,18
Autres immobilisations corporelles	33 541,03	7 863,30	14 250,00	27 154,33
Installations générales, agencements, aménagements divers	28 877,22	7 863,30	14 250,00	22 490,52
Matériel de transport				
Matériel de bureau et Matériel informatique, Mobilier	4 663,81			4 663,81
Emballages récupérables et divers				
Sous-total	36 211,21	7 863,30	14 250,00	29 824,51
Total	45 463,96	10 947,55	14 250,00	42 161,51

Informations relatives à l'actif immobilisé

Précisions sur les amortissements

Valeur résiduelle

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Durée et mode d'amortissement

Immobilisations incorporelles

Seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

* Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires : 4 ans

Immobilisations corporelles

Le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

* Autres immobilisations corporelles : de 4 ans à 10 ans

* Installations techniques, matériels et outillages industriels : de 4 ans à 10 ans

Créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des créances

	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	55 125,00	30 990,00	24 135,00
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)	55 125,00	30 990,00	24 135,00
Autres immobilisations financières			
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	13 628,76	13 628,76	
Créances clients			
Clients douteux ou litigieux			
Autres Créances bénéficiaires et comptes rattachés			
Créances sociales			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Créances fiscales			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat et autres collectivités publiques - Divers			
Autres créances	5 195,43	5 195,43	
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés débiteurs			
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	5 195,43	5 195,43	
Charges constatées d'avance	8 433,33	8 433,33	
Total	68 753,76	44 618,76	24 135,00
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	47 420,00		
(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice	50 170,00		

Produits à recevoir

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir		300,00	- 300,00	- 100,00
4098 - Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus		300,00	- 300,00	- 100,00
Intérêts courus à recevoir - Sur valeurs mobilières de placement et disponibilités	2 506,00		2 506,00	
5188 - Intérêts courus à recevoir	2 506,00		2 506,00	
Produits à recevoir - Divers	5 195,43	2 221,84	2 973,59	133,83
46706 - URSSAF PART SALARIALE		1 681,84	- 1 681,84	- 100,00
4675 - Cartes cadeaux naissances	270,00		270,00	
4675 - COMPTE ATTENTE CARTES CADEAU NAISSA		540,00	- 540,00	- 100,00
4678 - Cagnotte loisirs comiteo	2 547,43		2 547,43	
4679 - Camping.com	2 378,00		2 378,00	
Total	7 701,43	2 521,84	5 179,59	205,39

Dépréciations des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

Provisions pour dépréciations

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprises	Montant fin d'exercice
Dépréciations des immobilisations incorporelles				
Dépréciations des immobilisations corporelles	12 812,50		12 812,50	
Dépréciations sur actifs reçus par legs ou donations				
Dépréciations des immobilisations financières				
Dépréciation sur titres mis en équivalence				
Dépréciation sur titres de participation				
Dépréciations des autres immobilisations financières				
Dépréciations des stocks et en-cours				
Dépréciations des créances usagers				
Autres provisions pour dépréciations				
Dépréciations sur autres créances				
Dépréciations des valeurs mobilières de placements				
Total	12 812,50		12 812,50	

Fonds propres**Tableau de variation des fonds propres**

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	337 171,24	12 813,00			349 984,24
Report à nouveau	92 298,22	- 18 312,15			73 986,07
Excédent ou déficit de l'exercice	- 5 499,15	5 499,15	13 661,67		13 661,67
Situation nette (sous total)	423 970,31		13 661,67		437 631,98
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total	423 970,31		13 661,67		437 631,98

Provisions

Ventilation des dotations et reprises

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
EXPLOITATION		
Dotations d'exploitation		
Reprises d'exploitation	12 812,50	
Total Exploitation	12 812,50	
FINANCIER		
Dotations financières		
Reprises financières		
Total Financier		
EXCEPTIONNEL		
Dotations exceptionnelles		
Reprises exceptionnelles		
Total Exceptionnel		
Total des dotations et reprises	12 812,50	

Dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des dettes

	Montant Brut	Échéance à 1 an	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
Emprunts obligataires convertibles (1) (2)				
Autres emprunts obligataires (1) (2)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)				
- Dont à 1 an au maximum à l'origine				
- Dont à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	14 998,48	14 998,48		
AUTRES DETTES	12 085,23	12 085,23		
Dettes sur legs ou donations				
Dettes sociales				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Dettes fiscales	556,00	556,00		
Impôts sur les bénéfices	556,00	556,00		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Autres	11 529,23	11 529,23		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés créiteurs				
Autres dettes	11 529,23	11 529,23		
Produits constatés d'avance	2 045,00	2 045,00		
Total	29 128,71	29 128,71		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Charges à payer

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Fournisseurs - Factures non parvenues	3 287,48	8 265,28	- 4 977,80	- 60,23
4081 - FOURNISSEURS - FNP	3 287,48	8 265,28	- 4 977,80	- 60,23
Total	3 287,48	8 265,28	- 4 977,80	- 60,23

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Solde comptable 486	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Charges constatées d'avance	8 433,33			
486 - CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	8 433,33			
Total	8 433,33			

Produits constatés d'avance

	Solde comptable 487	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Produits constatés d'avance	2 045,00			
487 - PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	2 045,00			
Total	2 045,00			

Notes relatives au compte de résultat

Concours publics et subventions par nature et par catégories d'autorités administratives

Subventions et Concours Publics

	Union Européenne	Etat	Collectivités Territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres	Total
Concours publics						
Subvention d'exploitation			213 261,62			213 261,62
Subvention d'investissement						
Total			213 261,62			213 261,62

Ville de Bouguenais : 202 943.62 €

CCAS : 10 318 €

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1 ou OTI 1	CAC 2 ou OTI 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	3 662,00	
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité		
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité		
Total	3 662,00	

Résultat financier

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts de produits assimilés	5 514,87	4 870,83	644,04	13,22
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	5 514,87	4 870,83	644,04	13,22
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER	5 514,87	4 870,83	644,04	13,22

Contributions volontaires en nature

	Exercice N	Exercice N-1
RESSOURCES	4 647,68	29 893,76
Dons en nature	4 647,68	7 469,00
Prestations en nature		
Bénévolat		22 424,76
Total	4 647,68	29 893,76
EMPLOIS	4 647,68	29 893,76
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	4 647,68	7 469,00
Prestations		
Personnel bénévole		22 424,76
Total	4 647,68	29 893,76

Mises à dispositions gratuites de biens et services

La convention signée entre le COS et la Mairie de Bouguenais précise les diverses mises à disposition suivantes :

- Mise à disposition des locaux : 3 692.64 €
- Mise à disposition de matériel et divers services : 955.04 €

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Autres engagements donnés	46 786,00
Total	46 786,00
Dont concernant les dirigeants	
Dont concernant les filiales	
Dont concernant les participations	
Dont concernant les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Les autres engagements donnés correspondent aux bonifications ANCV 2025 pour 46 786 €.

Engagements réciproques annuels

Renouvelée en 2025 et pour une durée allant jusqu'au 31/12/2026, une convention tripartite institue les modalités de relations entre le COS, le CCAS et la ville de Bouguenais, en ce qui concerne les missions reconnues au COS et la mise à disposition de locaux, matériel, et personnel.

A l'année N, la subvention globale de fonctionnement est calculée en fonction du nombre d'adhérents en activité au 1er octobre de l'année N. Pour 2025, le forfait annuel par adhérent est de 469 €